



CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

COMPTE RENDU INTÉGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN

mercredi

woensdag

12-05-2004

12-05-2004

Matin

Voormiddag

cdH	centre démocrate Humaniste
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
ECOLO	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
FN	Front National
MR	Mouvement réformateur
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
PS	Parti socialiste
sp.a-spirit	Socialistische Partij Anders – Sociaal progressief internationaal, regionalistisch integraal democratisch toekomstgericht
VLAAMS BLOK	Vlaams Blok
VLD	Vlaamse Liberalen en Democraten

<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>		<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>	
DOC 51 0000/000	Document parlementaire de la 51e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif	DOC 51 0000/000	Parlementair document van de 51e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer
QRVA	Questions et Réponses écrites	QRVA	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
CRIV	version provisoire du Compte Rendu Intégral (couverture verte)	CRIV	voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)
CRABV	Compte Rendu Analytique (couverture bleue)	CRABV	Beknopt Verslag (blauwe kaft)
CRIV	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes) (PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)	CRIV	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen) (PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)
PLEN	séance plénière	PLEN	plenum
COM	réunion de commission	COM	commissievergadering

<i>Publications officielles éditées par la Chambre des représentants</i>	<i>Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers</i>
Commandes :	Bestellingen :
Place de la Nation 2	Natieplein 2
1008 Bruxelles	1008 Brussel
Tél. : 02/ 549 81 60	Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be	www.deKamer.be
e-mail : publications@laChambre.be	e-mail : publicaties@deKamer.be

SOMMAIRE

Question de M. Jean-Marc Delizée à la secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la simplification de la procédure d'octroi des allocations aux personnes handicapées grâce à un effort d'informatisation" (n° 2736)

Orateurs: **Jean-Marc Delizée, Isabelle Simonis**

Question de M. Jean-Marc Delizée à la secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la carte spéciale de stationnement pour les véhicules d'institutions assurant l'accueil des personnes handicapées" (n° 2737)

Orateurs: **Jean-Marc Delizée, Isabelle Simonis**

INHOUD

Vraag van de heer Jean-Marc Delizée aan de staatssecretaris voor het Gezin en Personen met een handicap, toegevoegd aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "de vereenvoudiging door een doorgedreven informatisering van de toekenningsprocedure voor tegemoetkomingen aan personen met een handicap" (nr. 2736)

Sprekers: **Jean-Marc Delizée, Isabelle Simonis**

Vraag van de heer Jean-Marc Delizée aan de staatssecretaris voor het Gezin en Personen met een handicap, toegevoegd aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "de speciale parkeerkaart voor de voertuigen van instellingen voor personen met een handicap" (nr. 2737)

Sprekers: **Jean-Marc Delizée, Isabelle Simonis**

COMMISSION DES AFFAIRES
SOCIALES

du

MERCREDI 12 MAI 2004

Matin

COMMISSIE VOOR DE SOCIALE
ZAKEN

van

WOENSDAG 12 MEI 2004

Voormiddag

De vergadering wordt geopend om 10.07 uur door de heer Hans Bonte, voorzitter.
La séance est ouverte à 10.07 heures par M. Hans Bonte, président.

01 Question de M. Jean-Marc Delizée à la secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la simplification de la procédure d'octroi des allocations aux personnes handicapées grâce à un effort d'informatisation" (n° 2736)

01 Vraag van de heer Jean-Marc Delizée aan de staatssecretaris voor het Gezin en Personen met een handicap, toegevoegd aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "de vereenvoudiging door een doorgedreven informatisering van de toekenningsprocedure voor tegemoetkomingen aan personen met een handicap" (nr. 2736)

01.01 Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, chers collègues, la première question concerne effectivement la simplification de la procédure d'octroi des allocations aux personnes handicapées grâce à un effort d'informatisation.

Il y a plusieurs mois, j'avais déjà posé une question à Mme la secrétaire d'État sur ce dossier, partant aussi du constat que, dans les communes, cette procédure nécessitait de nombreux formulaires et que tout cela prenait beaucoup de temps. Il y avait une perte de temps qui était constatée dans la procédure qui est actuellement en vigueur. J'avais évoqué la possibilité que, pour les communes qui le souhaitent éventuellement, dans un premier temps, une procédure d'informatisation soit mise en place.

J'ai constaté avec plaisir que lors de la réunion exceptionnelle du gouvernement à Ostende les 20 et 21 mars derniers, des décisions ont été prises dans ce domaine, sous un axe intitulé "levier simplification administrative", qui visent à réduire le délai d'octroi des allocations aux personnes handicapées grâce à cet effort d'informatisation. C'est évidemment le but puisqu'il y a régulièrement des questions et des interpellations sur la durée de traitement des dossiers. Si l'on peut réduire ce délai par l'informatisation, ce serait une bonne chose.

J'ai pris connaissance à l'issue du Conseil d'Ostende d'articles et de communiqués de presse, selon lesquels les données seraient directement chargées dans la banque de données de la Direction générale des prestations aux personnes handicapées. Un accusé de réception sera immédiatement délivré au guichet communal.

01.01 Jean-Marc Delizée (PS): Enkele maanden geleden heb ik u hierover reeds een vraag gesteld en heb ik voorgesteld de procedure te informatiseren.

Ik heb met genoeg kunnen vaststellen dat de Ministerraad van Oostende ter zake een aantal beslissingen heeft genomen, zoals de inkorting van de duur van de toekenningsprocedure voor tegemoetkomingen aan personen met een handicap via een doorgedreven informatisering.

Uit een persmededeling blijkt dat de gegevens zullen opgeslagen worden in de databank van de Algemene Directie van de Uitkeringen aan Gehandicapten en dat er onmiddellijk een ontvangstbewijs zal uitgereikt worden aan het gemeenteloket.

Moeten er andere documenten bij dit ontvangstbewijs gevoegd worden? Gaat het om medische attesten en om formulieren in

Madame la ministre, je souhaiterais vous poser 9 questions relatives à cette procédure.

1. Ma première question fait suite à la réponse qui m'a été fournie, il y a quelques mois, à l'occasion d'une question orale. Est-ce que d'autres documents doivent être joints à l'accusé de réception qui est délivré au guichet communal? Je pense aux formulaires médicaux qui étaient remis antérieurement par le bourgmestre ou son délégué, ainsi qu'aux formules de déclaration de revenus. Est-il possible de savoir quel est le coût de ce projet, quels sont les moyens budgétaires qui ont été prévu à cet effet et selon quel phasage?

2. Des contacts ou des négociations ont-ils eu ou doivent-ils avoir lieu avec les ministres compétents en matière de tutelle sur les communes? En effet, il s'agit ici d'un partenariat directement mis en œuvre avec ces dernières.

3. Quelles aides sont prévues pour les administrations communales qui ne disposent pas de l'outil informatique? J'imagine que, dans un premier temps, on travaillera sur une base volontaire. Je répète donc ma question: une aide est-elle prévue pour les communes qui ne disposent pas de l'outil informatique nécessaire?

4. Quid en matière de formation des agents communaux. Est-ce envisagé? Dans l'affirmative, qui en supportera le coût?

5. Une compensation financière sera-t-elle prévue pour les communes qui devront assurer l'impression des documents?

6. Madame la secrétaire d'Etat, qu'avez-vous prévu concernant les précautions devant être appliquées pour éviter le piratage de la banque de données et garantir la protection de la vie privée des assurés sociaux?

7. Quel rôle jouera la Banque Carrefour dans ces échanges?

8. Quel serait le gain obtenu en matière de délai d'instruction des dossiers? Quel temps gagnerait-on?

9. Quel est le phasage envisagé pour la mise en œuvre de ce projet? Autrement dit, avez-vous un calendrier de mise en œuvre de cette disposition?

01.02 **Isabelle Simonis**, secrétaire d'Etat: Monsieur le président, je tenterai de répondre à l'ensemble des neuf questions.

Tout d'abord, je rappellerai peut-être que le projet "communit-e" a pour but de remplacer le cheminement actuel de l'information papier par une communication digitale en ce qui concerne les demandes d'allocations entre la Direction générale Personnes handicapées et les communes auprès desquelles les demandes d'allocations doivent être introduites. De cette manière, non seulement les données arrivent digitalisées à Bruxelles, mais elles sont aussi immédiatement enregistrées dans la base de données du programme Tetra, qui sert au traitement des demandes.

L'agent communal s'authentifiera en tant que tel et remplira une

verband met de inkomstenaangifte?

Hoeveel zal dit project kosten? Zijn er al budgettaire middelen vrijgemaakt?

Moeten er onderhandelingen gevoerd worden met de ministers die belast zijn met het toezicht op de gemeenten? Zo ja, zijn de onderhandelingen reeds aangevat?

Hoe zullen de gemeenten die niet over de noodzakelijke informatica-uitrusting beschikken bijgestaan worden? Zullen de gemeenteambtenaren een opleiding krijgen? Wie zal die betalen? Zullen de gemeenten die de documenten moeten drukken hiervoor een financiële vergoeding krijgen?

Welke voorzorgsmaatregelen zullen worden getroffen om te voorkomen dat de gegevensbank wordt gekraakt en om de persoonlijke levenssfeer van de sociaal verzekerden te beschermen? Zal de Kruispuntbank een rol spelen bij de uitwisseling van de gegevens?

Werd de tijdswinst bij het onderzoek van de aanvragen becijferd?

Binnen welke termijn moet dit project rond zijn? Zal dit gefaseerd gebeuren, en zo ja, wat is hiervoor de timing?

01.02 Staatssecretaris **Isabelle Simonis**: Het project Communit-e beoogt de huidige doorstroming van informatie op papier door digitale communicatie te vervangen. Zo zullen de gegevens digitaal worden ontvangen in Brussel, waar ze onmiddellijk zullen worden geregistreerd in de gegevensbank van het TETRA-programma, dat de uitkeringsaanvragen behandelt.

De gemeentelijke ambtenaar zal

version digitale du formulaire actuel de demande sur écran. Dès qu'il aura envoyé le formulaire rempli, les données d'identité du demandeur seront contrôlées et, si elles sont correctes, enregistrées. Ensuite une confirmation électronique mentionnant le numéro de dossier est renvoyée. L'agent peut alors imprimer cette confirmation et la remettre comme accusé de réception au demandeur même au guichet.

En réponse à votre première question, je puis vous dire que toute cette procédure ne dure en fait que quelques minutes puisque le type de demande est également identifié. Le programme reconnaîtra également aussitôt les formulaires corrects et ces derniers pourront aussi être imprimés par l'agent. Il s'agit ici des formulaires III et IV qui doivent être complétés par le médecin traitant et qui, pour l'instant, ne peuvent être remplacés par une communication électronique, et des formulaires également concernant les revenus. Ceux-ci, dans la mesure où ils se rapportent aux revenus des prestations sociales, seront à terme également remplacés par une circulation de données électroniques qui commencera une fois la demande "communit-e" enregistrée dans Tetra.

Je poursuis en répondant à votre question n° 9: dans une seconde phase, on utilisera la même technologie afin de permettre à d'autres utilisateurs, comme les assistants sociaux et les demandeurs mêmes, de se connecter à la base de données Tetra, de manière à ce qu'ils puissent consulter "on line" la situation de leur dossier.

Aucun timing n'est encore prévu pour cette deuxième phase parce que nous voulons d'abord tester la première.

On a estimé que le projet pourrait être opérationnel au printemps 2005. La période d'essai prendra donc l'année 2005, si bien que la seconde phase pourrait être lancée au plus tôt en 2006 ou plus rapidement dès que la phase de test sera terminée.

A propos de votre deuxième question concernant le budget, le coût du développement et de l'installation du software nécessaire est estimé à 1.180.000 euros. Ce budget a été intégralement approuvé lors du contrôle budgétaire. Le groupe de travail qui réalisera le projet a été instauré le 8 avril 2004 et le 6 mai, la première réunion du comité directeur a eu lieu. C'est à ce stade qu'est contrôlé l'ensemble du processus.

En ce qui concerne votre troisième question, des négociations avec d'autres ministres ou administrations nous semblent inutiles pour ce projet. La Direction générale Personnes handicapées est depuis toujours en contact direct avec les administrations communales. En outre, l'objectif de ce projet n'est pas de contraindre les communes à passer au projet "communit-e"; celles qui le désirent peuvent continuer à travailler avec l'ancienne méthode, mais qui est plus lente.

Quant à votre quatrième question, l'objectif n'est pas davantage de répercuter le coût sur les communes. En effet, grâce à ce projet, on pourra un tant soit peu économiser en frais de fonctionnement de l'administration tandis que les communes devront supporter les frais d'un certain nombre de documents à imprimer. On peut envisager que l'administration paie une indemnité de frais aux communes qui adhèrent au projet à concurrence du montant qu'elle économise, qui

zich aanmelden en een digitale versie van het huidige aanvraagformulier invullen. Van zodra het formulier is verstuurd, zullen de identiteitsgegevens van de aanvrager worden nagegaan en geregistreerd. Vervolgens zal een elektronische bevestiging worden verstuurd, met vermelding van het dossiernummer, die voor de gemeentelijke ambtenaar als ontvangstbewijs dient.

In antwoord op uw eerste vraag, kan ik stellen dat heel deze procedure slechts enkele minuten in beslag neemt. Bovendien wordt het soort aanvraag geïdentificeerd, waardoor het programma het juiste formulier kan herkennen en men het kan afdrukken. Het gaat om de formulieren 3 en 4, die door de behandelende geneesheer moeten worden ingevuld, en over formulieren met betrekking tot het inkomen. Op dit ogenblik kunnen deze formulieren nog niet door een elektronisch bericht worden vervangen.

In antwoord op uw laatste vraag, kan ik stellen dat wij tijdens een tweede fase dezelfde technologie zullen aanwenden om nog andere gebruikers – maatschappelijk assistenten en de aanvragers zelf – toegang te geven tot de TETRA-gegevensbank, zodat zij hun dossier on-line kunnen raadplegen. Voor deze fase wordt geen planning opgemaakt zolang de eerste niet is getest. Het project zou tegen de lente van 2005 van start kunnen gaan.

De kosten worden geschat op 1.180.000 euro. In april jongstleden werd een werkgroep opgericht en de eerste vergadering van het Directiecomité vond vorige week plaats.

Het heeft geen zin eventuele onderhandelingen met andere ministers of administraties aan te knopen want de Algemene Directie voor Personen met een Handicap heeft altijd rechtstreeks

pourra d'ailleurs être considérée comme une prime d'encouragement. Cependant, la faisabilité de ce concept doit encore être examinée.

En outre, les communes ne devront pas faire d'investissements. Le projet est développé comme un instrument web que les communes peuvent utiliser gratuitement. Elles ne doivent donc acheter ni matériel, ni logiciels et ne doivent payer aucune licence. Je ne sais pas s'il y a encore des communes ne disposant pas de connexion internet mais, si c'est le cas, elles peuvent alors profiter de l'occasion et l'installer ou continuer à travailler de la même manière.

Des brochures d'informations seront réalisées pour les agents communaux mais notre ambition est en tout cas de créer un outil web très convivial: ce que l'employé verra sur l'écran sera de préférence identique à l'ancien formulaire papier, de manière à ce qu'il puisse passer de l'un à l'autre sans problème. Il me semble que la convivialité est également un important facteur de réussite de ce projet.

Pour les questions 6 et 7, la technologie sur laquelle "communit-e" s'appuiera offre toutes les garanties en matière de protection de la vie privée. Il sera impossible d'avoir accès à des données auxquelles on n'a pas droit. Cela sera garanti par un système d'administration de compte utilisateur: identification et authentification de la personne qui se connecte. La transmission même sera également sécurisée. La Banque Carrefour est donc également, dès le début, associée à ce projet: le but n'est pas de créer un flux de données sociales en plus du réseau de la Banque Carrefour.

Enfin, pour ce qui est de votre question n°8, le gain de temps escompté est actuellement évalué à deux à trois semaines. Le fait que l'on fournisse un meilleur service est tout aussi important, comme le fait que l'on pourra supprimer une masse importante de paperasse. Au fur et à mesure que la deuxième phase pourra être réalisée, la dispense d'informations aux intéressés pourra également entrer dans une nouvelle dynamique.

Monsieur le président, je pense avoir répondu aux neuf questions qui m'ont été posées.

01.03 Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier Mme la secrétaire d'Etat pour les réponses complètes et précises qu'elle a bien voulu me donner.

De manière générale, je me réjouis de cette avancée et je tiens à vous féliciter, madame la secrétaire d'Etat, d'avoir réussi à obtenir cette réforme assez colossale. En effet, il s'agit ici d'une "lourde machine" qu'il faudra faire évoluer. A cette fin, il faudra sans doute – comme vous envisagez de le faire – procéder par étapes. Cela ne se fera pas en un jour. Mais, un pas concret est franchi vers une simplification administrative – comme vous l'avez dit, il y aura moins de paperasse - et vers une modernisation des procédures en matière d'octroi des allocations dans votre département.

Je resterai attentif à la question du financement. Vous avez dit: "On peut". C'est bien, mais il faudra travailler sur cet aspect pour que les communes n'aient pas à supporter des charges supplémentaires. Les changements doivent être apportés tout en veillant à la qualité des

contact met de gemeenten gehad. Het is niet onze bedoeling de gemeenten te verplichten op het Communit-e systeem over te stappen.

We willen de kosten niet afwentelen op de gemeenten gezien de mogelijke besparingen in de werkingskosten van de administratie. We kunnen wel overwegen om bepaalde drukkosten te vergoeden van de gemeenten die in het systeem zullen stappen.

De gemeenten moeten niets investeren - niet in hardware, software of licenties. Het systeem werd immers ontwikkeld als een gratis te gebruiken webinstrument en voor de gemeentebesturen zullen informatiebrochures worden gemaakt.

Inzake de bescherming van de persoonlijke levenssfeer, biedt de gebruikte technologie alle garanties via een beheerssysteem van de gebruikersrekening; de verbinding zal ook beveiligd zijn. De tijdwinst bedraagt naar schatting twee à drie weken.

01.03 Jean-Marc Delizée (PS): Ik verheug me over deze vooruitgang, maar ook over het verkrijgen van een dergelijke hervorming, die weliswaar heel wat voeten in de aarde heeft. Ze is een concrete stap naar een administratieve vereenvoudiging en een modernisering die alle betrokken partijen ten goede zal komen.

contacts avec les communes. Cette réforme permettra aux communes un gain d'énergie, de papier, etc. Toutes les parties seront donc gagnantes dans cette affaire et en particulier les personnes demandeuses.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

02 Question de M. Jean-Marc Delizée à la secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la carte spéciale de stationnement pour les véhicules d'institutions assurant l'accueil des personnes handicapées" (n° 2737)

02 Vraag van de heer Jean-Marc Delizée aan de staatssecretaris voor het Gezin en Personen met een handicap, toegevoegd aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "de speciale parkeerkaart voor de voertuigen van instellingen voor personen met een handicap" (nr. 2737)

02.01 Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le président, ma question va être extrêmement brève. Je sais que Mme la secrétaire d'Etat est régulièrement interpellée sur l'opportunité de délivrer ou non une carte spéciale de stationnement pour les véhicules d'institutions assurant l'accueil de personnes handicapées. Les opinions sont fort partagées dans ce dossier. Je me permets donc de solliciter votre avis.

02.01 Jean-Marc Delizée (PS): Men stelt u regelmatig vragen over de aflevering van een parkeerkaart voor de voertuigen van instellingen voor personen met een handicap. De meningen hierover zijn verdeeld.

Je voudrais aussi vous demander quel est le contenu de l'avis de votre administration et du Conseil supérieur des personnes handicapées, qui a été sollicité. J'aimerais aussi dire que, de par sa composition, ce Conseil supérieur est évidemment représentatif du secteur, puisque ses membres sont issus d'associations représentatives du monde des personnes handicapées. Par conséquent, ses avis doivent certainement vous éclairer particulièrement sur l'option à retenir.

Hebt u het advies gevraagd van uw administratie en de Hoge Raad voor personen met een handicap, die de sector vertegenwoordigt?

Zo ja, wat is de inhoud ervan, en hoe luidt uw beslissing?

Quelle est donc votre philosophie en la matière sur la base des avis que vous avez reçus?

02.02 Isabelle Simonis, secrétaire d'Etat: Monsieur le président, je suis effectivement en possession tant de l'avis de l'administration que de celui du Conseil supérieur depuis le 28 avril. Ces deux avis sont sans détours négatifs. J'en explique le contenu.

02.02 Staatssecretaris Isabelle Simonis: Op 28 april ontving ik de adviezen van de administratie en de Hoge Raad voor personen met een handicap; beide zijn negatief.

Tout d'abord, mon administration a attiré mon attention sur plusieurs problèmes. Premièrement, le Code de la route reconnaît uniquement la carte de stationnement pour les personnes handicapées, pas pour les véhicules. Selon mon administration, le Code de la route devrait donc également être adapté.

De administratie wijst op de volgende problemen: zowel het verkeersreglement als de Europese aanbevelingen erkennen alleen de parkeerkaart voor personen, en niet die voor voertuigen. Als men een dergelijke kaart wil toekennen, moet men het verkeersreglement aanpassen; bovendien zou deze kaart alleen op het Belgische grondgebied geldig zijn.

Deuxièmement, les recommandations européennes en la matière ne connaissent également que la carte de stationnement pour les personnes. Cela ne constitue pas un obstacle d'octroi d'une carte pour les véhicules d'institutions, mais cela réduit toutefois son utilité au territoire belge.

Le Conseil supérieur national des personnes handicapées cite toute une série d'arguments dont je vais énumérer ici les principaux.

De Nationale Hoge Raad voor Personen met een Handicap onderstreept dat er al te veel parkeerkaarten in omloop zijn en

1° Ils estiment qu'il y a déjà trop de cartes de stationnement en circulation, surtout vu le nombre plutôt limité d'emplacements réservés.

2° Le Conseil argumente aussi qu'il n'y a pas de besoin réel d'une telle carte pour ces institutions: si l'on transporte des personnes ayant des problèmes de mobilité, ces personnes peuvent elles-mêmes faire une demande de carte et ensuite placer celle-ci derrière la vitre du véhicule. En effet, le véhicule peut uniquement utiliser cette carte si le propriétaire de la carte y est et est réellement transporté. Cela ne poserait pas non plus de problème étant donné qu'il n'y aurait pas de raison d'utiliser un emplacement réservé à un moment où l'on ne transporte pas de personne à mobilité réduite disposant donc d'une carte à cet effet.

3° Le Conseil craint carrément des abus en ce sens que la carte n'est plus liée à une personne ayant des problèmes de mobilité, mais pourrait aussi être utilisée sans transport de personnes ayant des problèmes de mobilité.

4° Le Conseil craint enfin qu'une telle carte pour institutions ne nuise encore davantage à la crédibilité de la carte de stationnement ordinaire.

Nous nous trouvons donc dans une situation où nous sommes confrontés à des points de vue divergents de groupements d'intérêts différents. La position des organisations de personnes handicapées et oeuvrant pour celles-ci est évidemment très importante puisqu'il s'agit directement ou indirectement de leurs membres.

Toutefois, j'essaierai de rassembler ces deux groupes d'intérêts pour tenter de trouver une solution. J'entends par "groupes d'intérêts", les représentants d'institutions qui sont particulièrement demandeurs et les membres du Conseil supérieur. Si nous ne trouvons pas de solution, je devrai trancher personnellement. Mais il me semble que nous ne sommes pas encore arrivés à ce stade de discussion. En tout cas, j'ai l'intention d'organiser cette réunion dans les mois à venir.

02.03 Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le président, je remercie Mme la secrétaire d'Etat pour ses réponses.

Le débat est posé. Une série d'argumentations est avancée. Je ne sais pas si les membres de la commission peuvent être informés du contenu de cet avis ou si les informations en la matière sont réservées au ministre ou à son département. En tout cas, pour ma part, je serai heureux de pouvoir prendre connaissance de cet avis qui, selon moi, s'inscrit dans le débat.

Par ailleurs, j'ai pris acte du fait que vous poursuivez le dialogue avec les représentants du secteur des personnes handicapées afin de trouver une solution. C'est là, selon moi, une bonne formule

02.04 Isabelle Simonis, secrétaire d'Etat: Monsieur le président, monsieur Delizée, je transmettrai cet avis, qui est d'ailleurs public, à l'ensemble des membres de la commission.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

De bespreking van de vragen en interpellaties eindigt om 10.25 uur.

dat die instellingen daar geen reële behoefte aan hebben vermits de vervoerde personen ze zelf kunnen verkrijgen. Bovendien vreest de Raad voor misbruiken zoals het gebruiken van de parkeerkaart ook wanneer geen personen met een beperkte mobiliteit vervoerd worden. Ten slotte vreest de Raad ook dat een dergelijke kaart de geloofwaardigheid van de gebruikelijke parkeerkaart tenietdoet.

Deze standpunten verschillen dus van die van de gehandicaptenverenigingen. Ik zal die belangengroepen trachten samen te brengen teneinde een oplossing te vinden. Zoniet zal ik de knoop zelf moeten doorhakken, maar zover zijn we nog niet.

02.03 Jean-Marc Delizée (PS): De aanzet tot het debat werd gegeven. Kunnen wij het advies van de Hoge Raad bekomen? Als men tot een oplossing wil komen, moet men de dialoog met de sector voortzetten.

02.04 Staatssecretaris Isabelle Simonis: Ik zal het advies – dat sowieso openbaar is – met plezier aan de commissieleden bezorgen.

La discussion des questions et interpellations se termine à 10.25 heures.